

---

Par un décret en date du 20 décembre 1922, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur :

La commune de Pernand (canton de Beaune-Nord, arrondissement de Beaune, département de la Côte-d'Or) portera à l'avenir le nom de Pernand-Vergelesses.

---

Extrait du Journal Officiel de la République française du mercredi 31 janvier 1923 autorisant Pernand à porter désormais le nom de Pernand-Vergelesses.

## **PERNAND-VERGELESSES A CENT ANS**

### **Date officielle : vendredi 22 décembre 1922**

Il y a 100 ans, Pernand est devenu Pernand-Vergelesses. La délibération municipale qui engage cette procédure date du 4 mai 1922. C'était un jeudi soir... et le maire s'appelait Léon Pavelot approuvé à l'unanimité par ses conseillers (L'un d'entre eux, Ernest Jaffelin, n'a pu signer, malade et excusé). Cette décision est entérinée dans les mois qui suivent par décret ministériel, « autorisant la commune de Pernand (Côte-d'Or) à porter à l'avenir le nom de Pernand-Vergelesses », comme le stipule le Bulletin des lois de la République française du vendredi 22 décembre 1922. Le décret qui porte le n° 22121 rappelant la date officielle, est publiée le 31 janvier 1923 au Journal officiel. Pour ce baptême républicain, les Pernandias auraient donc désormais trois dates à fêter...

### **30 ans plus tôt**

La délibération du 4 mai 1922 (conservée en mairie) reprend mots pour mots une première décision signée 30 ans plus tôt, en novembre 1893, par Abraham Mathouillet-Châlon, alors maire.

Les arguments avancés sont les mêmes :

« *Considérant que le climat de Vergelesses ajouté au nom actuel de la Commune lui donnerait une renommée justifiée* ».

« *Considérant que ce climat produit comme vins fins, des têtes de cuvée et premières cuvées, qui se trouvent entièrement sur le territoire de Pernand* ».

Ces considérations sont recopiées in extenso par le secrétaire de mairie qui -de sa belle écriture- n'est autre que l'instituteur, monsieur Pitoizet. On imagine que le lendemain sur le tableau noir, il a pu demander à sa classe : « À votre avis, quelle est la nature grammaticale de Vergelesses par rapport à Pernand? ». Il fallait répondre : « M'sieur, m'sieur, c'est une apposition à Pernand, avec un tiret entre les deux noms et 3 « s » à Vergelesses! ».

-Très bien, vous aurez 10 !

### **La précédente décision de 1893**

Cependant, comment ne pas s'étonner qu'il ait fallu autant de temps pour concrétiser cette modification ? En effet, la proposition de 1893 avait déjà été approuvée par le Préfet (chargé de vérifier si le changement n'était pas à but commercial mais confortait l'identité du village), approuvé aussi par le Conseil départemental favorable à cette démarche de « *donner -selon les mots du maire- une renommée justifiée* » à Pernand, réputé pour ses blancs même (sur les cartes postales...). Entre ces deux dates, 1893 et 1922, deux catastrophes bloquent le projet : le phylloxéra avec une baisse vertigineuse des surfaces exploitées. Puis la guerre mondiale qui repousse le projet à des temps plus heureux.

### **Tramway et climat, deux ambitions satisfaites**

En 1922, quand Léon Pavelot reprend l'initiative, deux projets ressortent en même temps des cartons : celui du climat Vergelesses, qualifié de « *vin fin* » accolé à Pernand et celui du tramway décidé avant guerre. Si bien que dans son récit autour de la Montagne de Beaune, l'imprimeur et auteur René Bertrand, associe les deux événements : « *Pernand -écrit-il en 1925,- n'a pas voulu se contenter de son vin blanc ; il a tant fait que l'on a accolé*

*officiellement à son nom celui de Vergelesses. Pernand-Vergelesses tel est le nouveau nom de la commune. Voilà, avec la gare du tram, deux ambitions satisfaites. » (NB. : Ce n'est évidemment pas le conseil qui est à l'origine du tramway désenclavant l'Arrière-Côte mais il souhaite ardemment sa venue et cède gracieusement le terrain où poser la voie ferrée avec la promesse « d'écouler plus facilement et à meilleur compte les produits de l'agriculture sur le marché de Beaune, et en même temps faire leurs acquisitions profitables au commerce »).*

### **Pernand avec un « d », Vergelesses avec trois « s »**

Revenons à nos vignes tirées sur des pisseaux... Le nouveau toponyme ne rentre cependant pas dans les usages tout de suite. Pour exemple, quand, en juillet 1923, la future maison Copeau est mise en « folle enchère » (c'est le terme) par les héritiers Badoux, l'avis qui paraît sur le mur de la mairie et dans la presse locale affichent seulement « Commune de Pernand ». Quand Copeau se porte acquéreur, le notaire de Beaune lui aussi écrit uniquement « Pernand (Côte-d'Or) » sur son procès verbal. Le nouveau toponyme Vergelesses n'apparaît pas plus dans le célèbre Dictionnaire topographique de la Côte-d'Or, réédité en 1924. Ce monument d'érudition n'a pas été mis à jour, c'est évident! En revanche, toutes les orthographes flottantes de Pernand y figurent : de Pernando, il y a mille ans, à Parnain au XVIIe siècle... puis finalement Pernand avec un « d » final sur les cartes Cassini à partir du XVIIIe siècle.

C'est en 1926 finalement, que les 267 Pernandias sont pour la première fois recensés sous le nom tout jeune et tout frais de Pernand-Vergelesses. L'année suivante, Pernand-Vergelesses apparaît pour la première fois dans la presse parisienne, grâce au même Jacques Copeau évoquant son ambition théâtrale en province, dans son petit village. Toutefois, pas à la manière de Graeme Allwright, vous connaissez la chanson ! Copeau parlait plutôt des chars à foin qui grimpaient les rues du pays, notait la bonne humeur des gars et des filles dans les cassis et les vignes.

Vergelesses cependant a du mal à être écrit correctement. Sous la plume d'un éminent écrivain qui envoyait son livre à Copeau, j'ai pu relever un assez comique « Pernand-Vargelèse».

Pourquoi pas ? Le brillant esprit n'en avait sans doute jamais goûté... ou alors un peu trop ? Mais la lettre est arrivée à bon port. C'est le moment de glisser un petit mot à propos de la pressante sollicitation que le conseil municipal fait, en 1923, aux P.T.T. pour « *la création urgente* » d'une agence postale, avec deux distributions et deux levées par jour. Un lieu restait à trouver : ce sera à la maison Moine, épicerie et régie de tabac, en haut du village.

### **Tous les villages ne sont pas à la même enseigne**

L'idée d'ajouter le nom d'une Première cuvée (correspondant au 1er cru) au nom initial du village n'était pas nouvelle. Gevrey est devenu Gevrey-Chambertin dès 1847 par ordonnance royale. Sous la IIIe République, Nuits, qui a pu s'appeler Nuits-en-Montagne et Nuits-sous-Beaune, accole Saint-Georges en 1892, l'année même où Pernand a l'intention de « *rehausser la notoriété du village* ». En Côte de Beaune, Pernand-Vergelesses est même l'un des derniers à y souscrire, avec Auxey-Duresses qui se contentait d'un peu évocateur Auxey-le-Grand. Savigny essaiera sans succès de s'adjoindre le nom de Corton, déjà pris par Aloxe-Corton dès 1862.

### **Pernand affirme son identité**

Cet écart de 60 ans entre les deux voisins traduit la prédominance économique des négociants d'Aloxe-Corton sur les vigneronns de Pernand. Il est même le signe d'un conflit larvé à propos de l'exclusivité qu'Aloxe entendait avoir sur la colline de Corton. Ce désaccord, qui va dégénérer en bataille juridique (1), est directement lié à cette identité de terroir que le village veut faire reconnaître (alors même qu'on ne parlait pas encore de « typicité » des vins, notion beaucoup trop contemporaine). À travers leurs jeux, les gosses de Pernand donnaient aussi leur version de ce dissentiment qui avait la vie dure : depuis les cabottes, disait-on, les enfants guettaient l'assaut éventuel de la marmaille d'Aloxe sur la colline, tel qu'a pu me le raconter Maurice Delarue, évoquant ses étés à Pernand.

(1) Voir sur ce point les travaux de la Chaire Unesco Culture et Traditions du Vin et leur ouvrage collectif : L'espace pernandais aux échelles de l'histoire, éditions Annales de Bourgogne, 2011.

## **Le système d'équivalence des vins**

Plutôt que de typicité, la pratique en cave reposait sur ce qui s'appelait l'équivalence des vins. Un vin étiqueté Gevrey pouvait, par exemple, être fait d'un mélange de raisins frais provenant des villages aux alentours voire même de la côte de Dijon, pourvu que la vendange soit jugée saine, de qualité équivalente (d'où le nom d'« équivalence »).

Les Pernandias étaient largement tributaires de ce droit d'équivalence contrôlé par les négociants. Les raisins étaient en majorité commercialisés sous diverses appellations. Ils devenaient Bourgogne, Côte de Beaune ou Aloxe 1ère, 2e ou 3e cuvée. Ce sont des noms « porte-drapeaux » même si une appellation d'origine Pernand existait bel et bien depuis 1919, justement symptomatique de ce système d'équivalence. Sous le nom de Pernand pouvaient être mélangées indifféremment des récoltes provenant de Bouze, de Savigny, de Serrigny ou d'Échevronne... D'après les Déclarations des vins publiées au Journal Officiel, j'ai pu estimer à seulement une douzaine de vigneron ou maisons de vins qui faisaient fructifier cette appellation, dont Louis Latour et Léon Pavelot. Il existait même une appellation couplée Aloxe-Pernand qui pouvait regrouper les vendanges de Pernand, d'Aloxe ou de Nantoux. En 1922, seule la maison Chanson avait déclaré sur l'honneur une appellation 100% Pernand blanc. Cette tolérance -qui n'allait pas sans abus- est définitivement rectifiée par la répartition en AOC (décret de décembre 1936).

## **La fin de l'équivalence des vins**

Certes, cette pratique permettait d'écluser facilement les récoltes mais elle se faisait au détriment de ce que les villages produisaient de meilleur. Elle déflorait même la notion de climats. C'était le cas pour Les Vergelesses, noyés dans d'autres crus, sans faire ressortir son identité propre, comme mis sous tutelle. « *Les Iles de Vergelesses et les Basses Vergelesses qui forment 28 ha et représentent une notable partie du territoire de Pernand* », argument en 1922 les édiles municipaux, tous vigneron faisant corps au sein conseil municipal mais aussi dans le Syndicat de défense des intérêts viticoles de Pernand.

## **La notoriété des Vergelesses**

Déjà, au tout début du XIXe siècle, le Chalonnais André Jullien appréciait le lieu-dit « Les Vergelesses » sur des « *coteaux privilégiés dont les produits sont peu inférieurs aux premières cuvées de Beaune* », écrivait-il dans une de ses études. L'appréciation prépare le terrain à des avis plus scientifiques qui viendront par la suite. Celui notamment du botaniste Jules Lavalley (auteur d'une première nomenclature sur les climats) classant, dès 1855, les Iles de Vergelesses en « Première cuvée », au même titre que le climat Charlemagne. Parallèlement, les Iles de Vergelesses sont mentionnées « Première Classe » dans la hiérarchisation des terroirs provoquée par le Comité d'agriculture et de viticulture de l'arrondissement de Beaune. (Cette association a initié, entre autres, la création des syndicats viticoles au moment du phylloxéra).

## **Pernand-Vergelesses *for ever***

Il y a 100 ans, c'est cette juste reconnaissance, patiente et pleine d'embûches, qu'a validé en dernière instance le Ministre de l'intérieur, Maurice Maunoury, en acceptant que Pernand devienne Pernand-Vergelesses. À cet horizon culturel, se profile une autre transformation, de nature économique, où les structures de production affirmeront peu à peu leur autonomie domaniale.

Eric Perruchot  
sur Frétille, le 6 avril 2022

## **Les Copiaus aimaient le Pernand**

Quand en 1926 les Copiaus s'installent chez l'habitant, ils ont naturellement vanté les vins fins de Pernand-Vergelesses, écrit en toutes lettres au dos de leur tract.

*« Si vous voulez boire du bon vin  
Adressez-vous au Vieux-Colombier à Pernand-Vergelesses  
Nous n'en vendons pas, mais nous en buvons  
Nous vous donnerons les bonnes adresses ».*

Voilà sous forme de slogan oenotouristique une expression possible de la décentralisation théâtrale prônée par Copeau et que l'historien contemporain Vincent Chambarlhac nomme « une greffe séminale » entre le monde coloré du théâtre et celui de la vigne. Clonée il y a bientôt 100 ans et qui se poursuit encore aujourd'hui.

La familiarité des Copiaus avec Pernand-Vergelesses qui venait de recevoir son nom, s'est exprimée en jeux théâtraux d'inspiration vineuse pour la Fête des vins de Nuits-Saint-Georges et de Beaune, à Dijon, à Meursault pour la Paulée et aux alentours. Ils font à chaque sortie fortes impressions : « *Les vigneron de M. Prieur disent que, pour la première fois, ils ont tout compris au théâtre* », commentent tout fiérots les Copiaus, qui créent le personnage de Jean Bourguignon, archétype du vigneron patoisant. En patron, Jacques Copeau entretient de bonnes relations avec les notables : Jacques Prieur, Joseph Bouchard, Louis-Noël Latour, Georges Marey, en voisin dont il fait les portraits dans son Journal. « *Les comédiens -écrit-il dans un de ses souvenirs intitulé Ma cuverie- apprenaient des travailleurs ce qu'est une vie entièrement consacrée aux occupations d'un métier qu'on aime et qui vous fait vivre. Les travailleurs apprenaient des comédiens que l'art aussi est un métier, un métier qu'il faut apprendre et pratiquer sans relâche* ».

Maison Jacques Copeau,  
soirée Apéro VE du Mois des Climats,  
samedi 21 mai 2022